



Numéro de l'acte	2022-23-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

### QUESTION N°2022-23

**URBANISME** : PROJET DU CENTRE-VILLE – APEI DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER – ACCORD DE PRINCIPE

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Benoît ROUSSEL  
Maire de la commune d'Arques

---

**Le conseil municipal,**

**Considérant** que l'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer souhaite réaliser, en centre-ville, un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie sociale de la commune d'Arques,

**Considérant** que ce projet prévoit la construction d'un immeuble de 12 logements de type 2 et d'une salle de convivialité ouverte aux locataires en situation de handicap suivies par l'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer

**Considérant** que tous les ilots de la phase 1 du projet de requalification du centre-ville ont été attribués

**Considérant** que l'ilot H6C, d'une contenance approximative de 1 430 m<sup>2</sup>, serait une opportunité foncière pour la réalisation du projet de l'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : VALIDE** le principe que l'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer étudie l'implantation de son projet sur l'ilot H6C du centre-ville

**ARTICLE 2 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables            28  
- Votes défavorables        0  
- Abstentions                 0

Fait à ARQUES  
Le 13 avril 2022  
Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

**Affiché le 15 avril 2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT**

**Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.**